



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 mai 2017

Charente-Maritime

L'an deux mille dix-sept, le trente mai à vingt heures trente, le conseil municipal de Bourgneuf, dûment convoqué, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Paul-Roland VINCENT, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de la convocation : 22 mai 2017

Présents : MM VINCENT, PORTIER, MME CROOK, M PERROCHEAU, MMES OLIVIER, BOURDAGEAU, RENOUX, DEBRIS, MM BLAIN, RAUD, LEGER.

Absents excusés : Mme EGRETEAU (procuration à Mme CROOK) M. LAIGO (procuration à M. BLAIN) M. MARTIN (procuration à M. PERROCHEAU) M. BERNIER (procuration à Mme DEBRIS)

Secrétaire de séance : MME RENOUX

Monsieur Le Maire ouvre la séance et demande si le compte rendu de réunion du 11 avril dernier peut être adopté tel que présenté.

Madame Nicole DEBRIS souhaite apporter une rectification pour Lionnel BERNIER absent ce jour, sur ce qui a été mentionné concernant le dossier GUERINET, lors du dernier conseil municipal.

Le dossier est au nom seul de Mme GUERINET Ginette et la couverture du bâtiment serait en everite

01/30052017DEL : INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

Dans le cadre de la mise en œuvre du PLUi mené par la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, la commune s'est engagée à réaliser l'inventaire des zones humides (CM 11/12/2014). Cette étude répond aux exigences réglementaires du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) du bassin Loire-Bretagne. L'Institution Interdépartementale du Bassin Sèvre Niortaise (IIBSN) a élaboré un cahier des charges pour la réalisation des inventaires et la C.D.A. de La Rochelle a fait appel au prestataire de services BIOTOPE pour la mise en œuvre de cette étude technique.

Monsieur Stéphane GILBERT ingénieur, chargé d'environnement et patrimoine naturel, pour la CDA, présent ce jour, expose la méthodologie mise en place, puis l'étude technique sur la commune.

Résultats de l'étude pour la commune:

Les prospections de terrain menées au sein des zones pré-localisées n'ont pas révélé la présence de zone humide. Les 33 sondages pédologiques effectués sont non caractéristiques de zones humides et de sols hydromorphes. Les sols sont peu profonds. Une zone non humide de remontée de nappe a été signalée, située entre les Gachetières et Moque Panier au Sud Ouest de la commune au niveau d'un talweg non marqué par un écoulement de type cours d'eau ou fossé.

Concernant le réseau hydrographique principal (BD topo), il s'écoule sur près de 421 ml au nord-est de la commune, et le réseau hydrographique complémentaire s'écoule sur 3735 ml. Des observations complémentaires en lien avec la dynamique de l'eau ont été notées notamment la source de la rivière de Vaux.

Après débat, le conseil municipal est invité à délibérer pour :

- Approuver le recensement des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau ;
- Donner pouvoir à M. le Maire, ou son représentant, pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération ;
- Solliciter l'avis de la Commission Locale de l'Eau sur la qualité de l'inventaire réalisé.

Acceptation à l'unanimité

02/30052017DEL : INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS TENANT COMPTE DU NOUVEL INDICE BRUT TERMINAL DE LA FONCTION PUBLIQUE A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2017

Le montant des indemnités de fonction des élus a évolué du fait de deux facteurs :

- l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction, de 1015 à 1022. Ceci résulte de la réforme initiée par le gouvernement dans le cadre du protocole (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), applicable à la fonction territoriale, et entérinée par le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017.

- la majoration de la valeur du point de la fonction publique de 0.6% au 1^{er} février 2017.

Considérant ces éléments, le Maire sollicite l'actualisation de la délibération n°07/12052016 votée le 12 mai 2016.
Acceptation à l'unanimité

03/30052017DEL : RECENSEMENT 2018 DE LA POPULATION - DESIGNATION D'UN COORDONNATEUR

Considérant que la collectivité doit organiser pour l'année 2018 les opérations de recensement de la population, il convient de désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement et son suppléant.

Monsieur le Maire propose de désigner « coordonnateur communal » Madame Laetitia CONTRE et Madame DENISE Marie-Claire, suppléante.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette proposition.

Madame Laetitia CONTRE bénéficiera, pour l'exercice de cette activité, de récupération du temps supplémentaire effectué et du remboursement de ses frais de mission.

04/30052017DEL : FETE DE LA MUSIQUE - FIXATION DES TARIFS DE RESTAURATION (régie recettes Animation du village)

Monsieur Stéphane PORTIER, Adjoint à la communication et à la vie du village, présente l'organisation de la Fête de la Musique qui aura lieu le 17 juin.

Une restauration rapide sera proposée avec la participation du conseil des jeunes.

Les tarifs proposés sont les suivants :

- 5€ l'assiette de charcuterie avec frites
- 3€ la portion de frites
- 1€ le dessert

La vente des boissons sera assurée par Mme COUTURIER, gérante du Multiservices

Tels que présentés, ces tarifs sont acceptés à l'unanimité.

05/30052017DEL : DEMANDE DE SUBVENTIONS FSIPL – SECURISATION DES FENETRES ET PORTES DES BATIMENTS SCOLAIRES

Il est prévu de poser des films et rideaux occultants sur les portes et fenêtres des bâtiments scolaires. Le projet vise à apporter plus de sécurité en application des normes de sécurisation des enceintes scolaires dans le cadre du contexte d'état d'urgence et post attentat.

Le projet d'investissement prévu au budget est estimé à 3819€ HT. M. le Maire demande l'autorisation de solliciter l'aide financière au titre du FSIPL (Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local) avec le plan de financement suivant :

▪ Aide financière au titre du FSIPL 80%	3056.00€
▪ Participation communale	763.00€

Acceptation à l'unanimité

05A/30052017DEL : DEMANDE DE SUBVENTION - REFECTION D'UN DEMI TERRAIN DE SPORT

Monsieur Jean-Louis LEGER rappelle que le principe de la réfection du demi-terrain de sport a été acté lors du vote du budget. Le devis retenu s'élève à 3661.50€ HT sans l'option arrosage et la pose de la rambarde. Il souhaiterait que la Société Guy Limoges débute les travaux fin septembre.

Le Maire sollicite l'autorisation de demander les subventions les plus larges possibles pour ce projet.

Acceptation à l'unanimité.

06/130052017DEL : SUBVENTION ANNUELLE – ASSOCIATION « BOURGNEUF FESTIVITES »

Monsieur Jean-Louis LEGER, membre de l'Association « Bourgneuf Festivités », présente les activités de l'association et le bilan financier.

L'an passé, la commune avait accordé la somme de 5000€, cette année l'Association demande 3500€.

Monsieur LEGER se retire.

Après discussion, le Conseil Municipal accepte la proposition à l'unanimité.

07/30052017DEL : EXTENSION DE LA ZONE DE CIRCULATION LIMITEE A 30 km/h

Monsieur le Maire fait part de l'entretien qu'il a eu avec Monsieur Didier GAUDUCHON de la D.I. Echillais, le 12 avril dernier, relatif au projet d'extension de zone à 30 km/h évoqué lors du précédent Conseil Municipal.

Il présente à l'aide d'un plan, la proposition de Monsieur GAUDUCHON.

Après discussion, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la majorité des membres présents à ce projet.
(Pour : 8 contre : 4 abstention : 3)

Questions diverses :

Monsieur Le Maire évoque l'entretien qu'il a eu avec Monsieur Christian GUERINET et donne lecture du courrier qu'il a fait parvenir à l'avocat de la commune, Me VERGER.

Concernant le Presbytère, l'E.P.F. en a fait l'acquisition le 21 avril 2017 pour un montant de 160 000 euros. A ce jour, il est mis à disposition de la commune. Un projet de cabinet médical est à l'étude.

Modifications des horaires d'ouverture de la Mairie. Du 17 au 28 juillet, la Mairie sera fermée à 18 heures et du 31 juillet au 18 août il n'y aura pas de permanence l'après-midi. La Mairie sera donc ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 (toutefois, possibilité de prendre rendez-vous pour être reçu en dehors de ces créneaux d'ouverture)

Monsieur Bernard RAUD s'interroge sur l'organisation et l'encadrement des Brigades Vertes pour assurer l'entretien des espaces verts. Monsieur Pierrick BLAIN lui donne réponse et ajoute que le travail effectué lui semble satisfaisant.

Madame Nicole DEBRIS donne lecture des observations que souhaite apporter Monsieur Lionnel BERNIER.

Ce dernier demande pourquoi le panneau de signalisation « Dompierre/Mer » n'est pas repositionné. Monsieur PERROCHEAU explique que la responsabilité appartient au Conseil Départemental. Il déplore également que l'interdiction de stationner sur les trottoirs ne soit pas respectée. Mme DEBRIS ajoute que des balises sont à remplacer, rue du Treuil et rue de la Chartrie

Madame Marie-France OLIVIER informe que 139 élèves sont déjà inscrits pour la rentrée prochaine. L'ouverture d'une nouvelle classe n'est pas improbable. Il convient dès à présent d'envisager l'organisation de cette possible ouverture. Il conviendrait de prévoir une salle de classe avec du mobilier et de revoir le planning du personnel et la restauration.

Madame Isabelle BOURDAGEAU fait remarquer qu'un gond de la porte principale de la salle associative est défectueux. La réparation sera assurée dès que possible.

Monsieur Stéphane PORTIER fait un point sur les activités passées et cite celles qui auront lieu en juin et juillet. Il rappelle que les bulletins « Vie du Village » seront prêts à distribuer le week-end de la Pentecôte avec les flyers présentant la Fête de la Musique.

Monsieur Jérôme PERROCHEAU informe l'assemblée qu'un rendez vous est prévu avec l'entreprise BOUYGUES pour les travaux de réfection de la rue Betphagé.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h45.

Le Maire, Paul-Roland VINCENT

La secrétaire, Marie RENOUX

